

PARTITION DU VIVALDI CORRESPONDANCES RECTIFIÉES

Isabelle DA nous a préparé le dimanche soir une correspondance des partitions allégées à 7 euros et de celle plus complète (avec piano) 17 euros qui correspond AUX RÉFÉRENCES du chef. Elle a apporté une MODIFICATION (EN GRAS) Explications verbales à la répétition du 16 octobre au 35.

- Les mouvements 3 « virgam virtutis » et 4 « tecum principium » ne figurent pas dans l'édition allégée, seul le numéro est indiqué.
- **Le mouvement VI de la version allégée correspond au Dominus à dextris tuis. Le début du mouvement VII correspond au Judicabit in nationibus et à partir de la mesure 19, c'est le mouvement Implebit ruinas. La mesure 20 de l'édition allégée correspond à la mesure 1 de l'édition symétrie (avec piano).**
- le « Dominus a dextris tuis » et le « judicabit in nationibus » ne figurent pas dans l'édition allégée, ils sont mentionnés ensemble sous le numéro 6 alors qu'il s'agit du 7 et 8 dans l'édition symétrie
- le « implebit ruinas » est numéroté 9 dans l'édition symétrie, 7 dans l'édition allégée.
- le « de torrente » correspond au numéro 8 de l'édition allégée et le « gloria patri » au numéro 9. Seul le numéro figure dans la partition.
- « Sicut erat » porte le numéro 12 dans l'édition symétrie et 10 dans l'édition allégée
- le passage à partir de la mesure 25 du Sicut erat dans l'édition symétrie correspond au numéro 11 dans l'édition allégée ce qui fait que la mesure 25 du numéro 12 dans symétrie correspond à la mesure 1 du numéro 11 de l'édition allégée.